

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-016-1

Afin de modifier, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2020, le premier projet de résolution PP-016-1 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

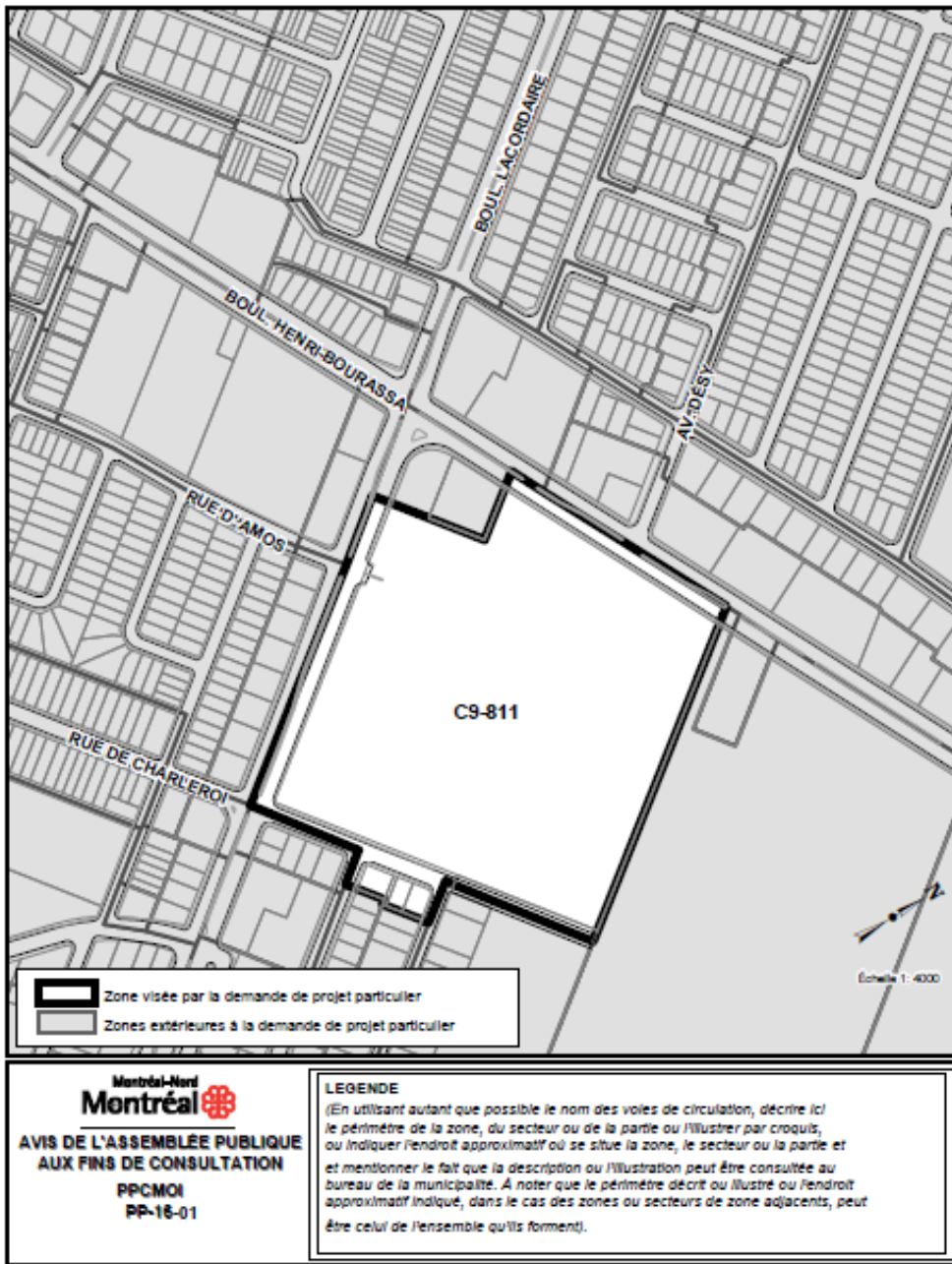
QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 le premier projet de résolution PP-016-1 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 26 juin 2020 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 11 juin 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate